

# LA FEUILLE D'ÉRABLE

Edition Hebdomadaire du Courrier de Montreal.

L. D. DUVERNAY, Editeur-Proprietaire.

Abonnement: \$1.00 par Annee.

MONTREAL,

SAMEDI 5 NOVEMBRE 1881.

2 Centins le Numéro.

## LES PROCHAINES ELECTIONS.

Ce n'est plus une rumeur mais un fait: La chambre d'assemblée sera dissoute le neuf novembre, la présentation des candidats aura lieu le 25 du même mois et la votation le 2 décembre prochain.

M. Tarte ne pourra pas dire que M. Chapleau veut prendre les électeurs par surprise, puisqu'il reste plus d'un mois pour la discussion publique des faits et gestes de nos gouvernants depuis quatre ans.

Que les électeurs ne se laissent pas entraîner par de vaines déclamations, mais qu'ils demandent des faits et les jugent avec bonne foi et impartialité.

Le gouvernement de l'hon. M. Chapleau en est un d'affaires, et il suffit pour l'acclamer qu'il ait accompli cette œuvre éminemment patriotique et nationale qu'un est convenu d'appeler nos relations commerciales avec la France. Notre avenir, notre salut dépendront en grande partie de l'exécution pratique de cet article du programme de la présente administration.

Et ce n'est certes pas là le seul titre de nos amis à la confiance de l'électorat. Ils ont de plus sérieusement pratiqué l'économie, réduit les dépenses du service public réorganisé les divers départements et encouragé généralement l'agriculture et la colonisation si tristement négligées par M. Joly et ses collègues.

On essayera sans doute de préjuger et d'égarer l'opinion publique en criant sur tous les tons que le gouvernement local a formé le projet de disposer du chemin de fer du Nord sans égard pour les grands intérêts de la province. Rien de plus faux. La chose est de fait impossible, puisqu'il n'est pas en son pouvoir de le faire sans la sanction des chambres. De fait M. Chapleau et ses collègues n'ont pas de politique absolue, arrêtée à ce sujet. Ils laisseront aux électeurs et à la prochaine chambre le soin de décider de la politique à suivre touchant notre grande voie ferrée du Nord. Cette promesse maintes fois faite a été solennellement réitérée par l'hon. M. Chapleau, hier, à Sainte-Thérèse où il a porté la parole devant une immense assemblée de ses braves et fidèles électeurs.

Amis, au combat et à la victoire.

## L'INDUSTRIE COTONNIERE AU CANADA.

L'accroissement de l'industrie cotonnière au Canada pendant ces dernières années est aisément constaté par les chiffres de l'importation du coton brut des Etats-Unis, les nombreuses manufactures qui se sont élevées sur tous les points du pays et le nombre de verges de coton manufacturé entré dans la consommation. La filature et le tissage canadien ne con-

sistent encore qu'en cotonnades dont en moyenne cinq verges et demie dépourvues par le lavage à l'eau bouillante de tout apprêt pèsent une livre de coton brut. C'est sur cette base que l'estimation suivante est faite:

Années.	Livres de coton brut importées.	Nombre de verges produites.
1879	9,720,708	53,468,894
1880	13,237,168	72,804,424
1881	16,018,721	88,102,965

La proportion de l'accroissement a été en 1880, sur l'année précédente, de 38 pour cent; et en 1881, pour l'année fiscale, de 23 pour cent sur l'année 1880. Nous n'avons pas à entrer dans les causes du développement de cette industrie ici, ni sur le travail qu'elle donne et qu'elle donnera de plus en plus à la population, car la production actuelle est bien loin d'être suffisante pour la consommation du pays, puisque les importations de cotonnades semblables à celles manufacturées ici vont en s'accroissant.

En effet si nous comparons les importations d'étoffes de coton en 1880 et en 1881, nous trouvons un excédant considérable en 1881.

Importations de cotonnades écruës et blanchies; non-imprimées ou teintées:

Quantités.	Valeur
1880.. 6,567,513 verges carrées	\$ 521,822
1881.. 9,034,015 " "	1,228,232

Importations de cotonnades: étoffes à corsets, croisées, flanelles de coton; teintées ou imprimées, etc., etc.:

Quantités.	Valeur
1880.. 6,761,241 verges carrées	\$ 850,792
1881.. 9,764,648 " "	1,236,636

Ginghams et plaids, teints ou imprimés:

Quantités.	Valeur
1880.. 275,475 verges carrées	\$ 28,205
1881.. 330,457 " "	38,078

Ainsi, voilà une industrie dont l'importation en trois années a grandi de 65 pour cent, malgré l'augmentation de l'importation de fabricants similaires. Qu'en faut-il conclure? Que cette industrie domestique doit continuer à grandir jusqu'à ce qu'elle satisfasse à elle seule les besoins de la consommation; que cette consommation croissante, qui a pour base une prospérité générale pénétrant dans toutes les classes de la population, ira en s'accroissant, parce qu'avec un travail plus régulier, un salaire plus élevé, des habitudes de recherche dans le vêtement s'introduisent. L'hygiène générale y gagne et la morale aussi, puisque l'homme est ainsi fait qu'il a d'autant plus de respect pour lui-même que son extérieur est plus respectable.

—Le Moniteur du Commerce.

## LE CHEMIN DE FER DU NORD.

L'hon. M. Chapleau vient de déclarer solennellement à Sainte-Thérèse que son gouvernement n'acceptera pas moins de \$8,000,000 comme prix de vente de cette grande voie ferrée, ce qui, à 5 0/0, représenterait un revenu annuel de \$400,000.

Il y a deux ans à peine, M. Joly avait effectué un contrat affermant ce chemin à MM. Thibaudeau et Cie., pour un terme de dix années, moyennant un loyer annuel de \$200,000. Il est vrai qu'on n'a pas alors osé demander aux chambres de ratifier ce contrat ruineux pour la province, mais il n'en reste pas moins acquis que l'administration libérale avait formé l'odieuse projet de livrer cette importante propriété aux entrepreneurs d'élections libéraux, sans ce soucier le moins du monde de l'intérêt de la province, qui a dépensé des millions pour sa construction.

L'exploitation du chemin de fer du Nord devra rapporter plus de \$300,000 dans le cours du présent exercice financier, et tout indique qu'elle rapportera au moins \$400,000 avant longtemps. De fait le trafic augmente tous les jours, et la recette ne saurait manquer de se grossir d'année en année au fur et à mesure que le capital français et les industries nouvelles qu'il crée sur tous les points de la province de Québec développeront nos richesses agricoles et minières. Ne nous pressons donc pas pour vendre notre chemin de fer, à moins que l'intérêt de la province l'exige impérieusement. Sa valeur ne peut que s'accroître de jour en jour et il sera toujours temps d'en disposer plus tard.

Un fait certain, c'est que le trafic local à seul, ou à peu près seul, alimenté cette grande voie ferrée depuis qu'elle est en pleine opération, et que ce trafic local ne peut que s'accroître. Nous n'avons pas encore de communication avec l'ouest, et si le syndicat réussit jamais à monopoliser le trafic que nous attendons de ce côté, le chemin de fer du Nord ne se trouvera pas pour cela dans une position moins avantageuse qu'aujourd'hui, et ne perdra pas de sa valeur actuelle.

## LES PARTIS POLITIQUES

Le *Franco-Canadien* vient de publier un article fantaisiste des plus faux sur l'état, les divisions et les tendances des partis politiques dans la province de Québec.

Le parti conservateur, s'il faut en croire le confrère *aux erreurs de jugement*, serait divisé en trois fractions bien distinctes, quand il est universellement connu, au contraire, que l'entente, l'union et l'harmonie la plus parfaite règnent dans ses rangs.

Laissons parler le confrère libéral.

Le parti conservateur est aujourd'hui di-

visé en trois nuances très-distinctes: Celle des hommes sincères, voulant franchement le bien de la province.

Très-bien, mais il faut arrêter là pour rester dans le vrai. Le parti conservateur, qui a pour chef l'hon. M. Chapleau, se compose des hommes sincères qui veulent le bien du pays avant tout. Le *Franco-Canadien* se trompe quand il ajoute que les hommes sincères du parti conservateur—MM. Tarte et Toussignant n'entrent pas ici en ligne de compte.—déplacent les fautes désastreuses et les abus énormes que l'on commet en son nom. Les fautes et les abus n'existent plus que comme souvenirs de l'administration bâtarde de l'ex-gouvernement Joly et comme péchés quotidiens de la fraction avancée qui asservit aujourd'hui le parti libéral.

Voyons la seconde nuance:

..... Celle des illuminés, qui dédaignant les vulgaires calculs et le côté pratique des questions politiques, posent en pontifes et se répandent en théories abstraites et diffusées sur la science du bien et du mal qu'ils n'ont jamais envisagée qu'au point de vue de leurs préjugés.

Bah! c'est du parti Tarte que vous voulez parler? Ce n'est vraiment pas la peine. Cette fraction se compose d'un pontife unique, M. Tarte, et de M. Toussignant... son bedeau. Ça ne compte pas.

Passons à la dernière nuance:

..... Celle, enfin, des aventuriers politiques, composés des ambitieux et des déshérités de tous les partis, aucunement fixés sur les principes, aucunement scrupuleux sur les moyens, qui profitent du pouvoir pour promouvoir leurs petites affaires personnelles, au détriment des intérêts de la province.

Mais si cette fraction se recrute dans tous les partis, elle fait caste à part. On ne saurait donc raisonnablement en faire une nuance très-distincte du parti conservateur, plutôt que du parti libéral.

Evidemment, le *Franco* ne sait pas trop ce qu'il veut dire, ou bien il se paye le plaisir de s'amuser aux dépens de ses naïfs lecteurs. Il outrage encore la vérité en affirmant sans sourcilier que le parti libéral est uni, quand M. Mercier, son chef incontesté dans le district de Montréal, abandonne la lutte et se retire sous sa tente, dégoûté des menées ténébreuses et impies des radicaux intrigués et de leur organe, la *Patrie*.

Quand on se moque ainsi du bon sens du public, on doit s'attendre à ce que ce dernier prenne sa revanche et se moque de nous à son tour. C'est là le sort réservé au *Franco-Canadien* et à ses imitateurs.

Il est tombé deux pieds de neige dans certaines parties de l'Angleterre.

Un correspondant télégraphique de Rimouski au *Quotidien* :

« Samedi après-midi, le jury, après avoir délibéré longuement, a rendu un verdict de culpabilité contre Moreau, accusé d'avoir tué sa femme le 16 septembre dernier.

La preuve, en vertu de laquelle le prisonnier a été condamné, est entièrement présomptive, mais d'un caractère accentué.

Ce matin, lundi, à dix heures, M. le juge Alleyne a condamné Moreau à être pendu le 13 janvier prochain.

Son Excellence le Gouverneur-Général doit partir pour l'Angleterre, à bord du *Parisian*, samedi prochain, dit l'*Electeur*.

Au moment de son départ, au quai de la Reine, le lieutenant-gouverneur doit lui présenter une adresse au nom de la population de la Cité de Québec en particulier, et de la province en général.

Inutile d'inviter tous les citoyens à se porter en masse au devant de Son Excellence, l'estime et l'admiration qu'ils lui portent ne manqueront pas que de les attirer en foule auprès d'elle, au moment de son départ.

Le *Witness*, un des plus ardents champions du libre-échange, reconnaît que la politique nationale a eu l'effet attendu d'encourager largement et d'augmenter la consommation des articles et marchandises manufacturés dans le pays, dit le *Monde*.

Il ajoute que les fabriques de lainages et de cotonnades ne peuvent encore suffire aux demandes; mais que le nombre de nos manufactures va toujours croissant avec une rapidité qui présage que bientôt la fabrication sera égale aux besoins, de sorte qu'alors la concurrence réduira les profits des fabricants.

Les libre-échangistes n'auront plus rien à redire et se verront obligés d'accepter le fait accompli, à moins qu'ils ne s'opiniâtrent dans leur résistance à l'opinion populaire qui veut énergiquement le maintien du système protecteur.

Une compagnie est organisée à New-York avec un capital amplement suffisant, pour la fabrication du sucre de betterave. La fabrique doit être construite dans le comté d'Orange, Etat de New-York. On a passé des contrats avec des cultivateurs au moyen desquels mille acres au moins seront plantés en betteraves. Ces contrats sont faits pour cinq ans. On espère obtenir un rendement de 20 tonnes à l'acre, ce qui donnerait un joli bénéfice aux cultivateurs, car la compagnie doit payer \$5 la tonne. La fabrique sera conduite par des français expérimentés venus d'Europe exprès. Environ 20% ouvriers y trouveront de l'emploi.

—MM. John Elliott et fils, de Kingston, Ont., ont fait cette année en Angleterre quarante huit expéditions d'animaux de boucherie. Ils ont expédié 7,000 bêtes à cornes et 5,000 moutons. Il ne leur est arrivé aucun accident sérieux. La campagne qu'ils viennent de clore n'a pas été très lucrative à cause des hauts prix du fret et des stocks immenses sur les marchés anglais de moutons australiens et de viandes abattues de New-York.

Les marchands de Montréal ont essayé de créer une hausse factice en accaparant tout l'espace disponible

dans les steamers en partance pour l'Europe mais les expéditeurs de Kingston ont fait manquer ce coup en faisant venir d'Europe des navires qu'ils ont chargés pour l'Angleterre.

Le prix moyen payé au Canada pour les bestiaux a été de \$80,000, ils se sont vendus de £20 à £25, ne laissant après les dépenses payées, qu'un très mince bénéfice pour les expéditeurs.

Le *Nouvelliste* rapporte dans les termes suivants un récent naufrage qui a eu lieu dans le Golfe :

« Le schooner *Speculator*, 78 tonneaux, appartenant à M Edward Milliken, de Shédiac, a fait voile de la Baie des Iles, Terre-Neuve, lundi le 10 octobre, avec une cargaison de 685 quarts de hareng du Labrador, 160 de morue sèche, 78 quintaux de morue verte, et quelques mille pieds de planches de pin sec.

« Lundi soir, à neuf heures, le vent était à la tempête, qui emporta une partie de ses voiles à dix heures, et le schooner donna sur les Battures de l'Oie, I.P.E., fit une voie d'eau et s'emplit.

« Les vagues balayaient le pont de tout ce qu'il portait. Heureusement pour l'équipage que la chaloupe était heureusement amarrée. Ils se cramponnèrent à l'épave jusqu'au matin, alors que, la tempête étant apaisée, ils purent mettre la chaloupe à l'eau et gagner le rivage. M. Milliken, le propriétaire, était aussi à bord, et a fait là une perte sérieuse, car il n'y avait aucune assurance sur le vaisseau ou la cargaison, évalués à \$7,000, et qui sont un naufrage complet.

MGR LAFLECHE A ROME.

Mgr Lafleche est parti ce matin pour New-York, en route pour Rome, accompagné, comme nous l'avons déjà annoncé, du rév. M. Moreau.

Pendant l'absence de Sa Grandeur, M. le grand-vicaire Chs. Ol. Caron sera l'administrateur du diocèse des Trois-Rivières.

Avant de partir, Mgr Lafleche a adressé à Mgr l'archevêque de Québec, supérieur de l'Université Laval, la lettre suivante, qui donne la clé de bien des choses restées jusqu'ici inexplicables pour beaucoup de personnes :

« Evêché des Trois-Rivières, 26 octobre 1881.

« Mgr TASCHEREAU, Archevêque de Québec.

« Monseigneur,

« A la suite de perplexités, je dois obéir à la voix de ma conscience, et déclarer à Votre Grandeur que je regrette la signature que j'ai apposée au bas de la déclaration collective des évêques de la province, au sujet de la plainte de l'Université Laval, et que par la présente je la retire pour des raisons que je vais exposer au Saint-Siège.

« Je n'en demeure pas moins

« de Votre Grandeur

« le tout dévoué serviteur,

« + L. F., Ev. des Trois-Rivières. »

LONDRES TEL QU'IL EST.

Nous publions ci-dessous un article extrait du *London News* en date du 24 mars 1841 :

Londres compte cinq fois plus d'habitants que New-York, quatre fois plus que Saint-Petersbourg, et deux fois plus que Paris et Pékins. Dans Londres seul, il y a autant d'habitants que dans tout le Danemark, et trois fois plus qu'en Grèce. Toutes les huit minutes il y meurt une personne et tous les cinq minutes il en naît une; Depuis 1851,

Londres a augmenté sa population de 800,000 âmes. 300,000 personnes seulement assistent aux offices divins, ce qui fait au-dessus d'un million qui ne pratique pas de religion. Dans cette capitale de l'Angleterre, il y a 100,000 personnes qui travaillent le dimanche, 140,000 ivrognes d'habitude, 100,000 prostituées, 10,000 joueurs de profession et 20,000 voleurs et receleurs d'objets volés. Il y a 10,000 auberges fréquentées par 500,000 personnes. Sur chaque 850 habitants il y en a un de fou; il y a 1,600 boulangers, 1,300 épiciers et près de 3,000 hommes de police. En un mot le mal et le bien se pratiquent sur une vaste échelle dans cette immense cité; mais il est évident que le mal l'emporte de beaucoup.

Chemin de Fer du Nord.

Voici l'état des recettes du trafic sur le chemin de fer du Nord pour la semaine finissant le 15 octobre 1881, comparées à celles de la semaine correspondante de 1880 :

1881, voyageurs.....	\$9,841 90
1880, " .....	6,707 84
Augmentation.....	\$3,134 06
1881, Fret et transp. d'animaux.....	\$10,581 90
1880, " .....	6,727 10
Augmentation.....	\$3,854 80
1881, Malles et divers.....	\$975 00
1880, " .....	425 30
Augmentation.....	\$549 70
1881, Total.....	\$21,398 80
1880, " .....	13,860 24
Augmentation.....	\$7,538 56
Le montant total des recettes du 1er juillet au 15 octobre pour 1881 et 1880 est comme suit :	
1881, Voyageurs.....	\$173,933 51
1880, " .....	124,764 59
Augmentation.....	\$49,168 92
1881, Fret et transp. d'animaux.....	\$124,123 34
1880, " .....	83,711 35
Augmentation.....	\$40,411 99
1881, Malles et divers.....	\$19,533 26
1880, " .....	15,507 19
Augmentation.....	\$4,026 07
1881, Total.....	\$317,590 11
1880, " .....	223,983 13
Augmentation.....	\$93,606 98

LE MEURTRE DE ST. ANACLET

Dans le mois d'août dernier, on se le rappelle, on a trouvé dans la forêt en arrière, de St. Anaclet, dans le comté de Rimouski, le cadavre mutilé d'une femme du nom de Moreau, disparue mystérieusement depuis une couple de jours. La dernière fois qu'elle avait été vue, elle s'en allait en compagnie de son mari, travailler à la moisson, et le soir elle n'était pas revenue. Seul, le mari retourna à la maison, s'informant en même temps, sans doute pour donner le change, si on n'avait pas vu sa femme rentrer chez elle.

Les agissements de Moreau, son indifférence sur le sort de sa compagne éveillèrent les soupçons, et il fut mis en état d'arrestation. Le procès du prévenu a commencé mardi dernier, aux assises criminelles de Rimouski, et s'est terminé samedi par un verdict de culpabilité. La sentence a été rendue et le prisonnier sera pendu le 13 janvier prochain.

**Accident fatal**—Jendi, au Côteau Saint-Louis, un journalier, du nom de Bichon, a été frappé à la tête par une grue en fer, et tué instantanément. Le malheureux était à monter une énorme pierre, lorsque l'accident a eu lieu. Il laisse une femme et trois enfants.

ECHOS DE PARTOUT.

LA NEIGE EN OCTOBRE—Un vieux citoyen très frileux détache de son journal les notes suivantes :

21 octobre 1841, quatre pouces de neige, le 25 deux autres pouces; mais le premier novembre toute trace de neige avait disparu. Le 8 novembre, autre chute de neige et installation définitive de l'hiver.

En 1843, dix pouces de neige le 27 octobre, voitures d'hiver. Temps froid jusqu'au 18 novembre. Alors pluie, dégel, temps d'été; on labourait le 18 novembre. Beau temps jusqu'au 11 décembre.

En 1844, la neige tombe pendant deux jours, 23 et 29 octobre. Cette neige reste jusqu'au mois de mai.

L'hiver 1845, très dur, autant de neige qu'en 1869. Notre choix est fait: nous optons pour 1843.

**MEURTRE HORRIBLE**—Jendi dernier, a été enterrée à Halifax, une jeune fille qu'on croit avoir été empoisonnée par un jeune homme qui persistait malgré elle à lui demander la faveur de la courtiser. La défunte, Miss Joséphine Hinton, était autrefois de cette ville, mais l'andernier, elle se rendit à Providence, R. I. Elle avait fait à Halifax la connaissance d'un jeune homme, qui s'attacha beaucoup à obtenir son intimité, quoique la jeune fille parut ne pas le payer de retour. Aussitôt qu'elle eut quitté la ville, le jeune amoureux partit à son tour et alla renouveler ses déclarations d'amoureux à Providence. Le frère de Mlle Hinton lui ordonna de se retirer, mais en vain.

Enfin, le 27 du mois dernier, Mlle Hinton tomba malade. Le jeune homme lui envoya un médecin, mais comme elle n'allait pas mieux, la famille où demeurait la malade appela d'autres hommes de l'art, qui déclarèrent que c'était un cas d'empoisonnement. La jeune fille avoua alors que le jeune homme qui la fréquentait l'avait menacée de mort, si elle continuait à rejeter ses supplications. Aussitôt, on mis le jeune suspect en arrestation. On a trouvé sur sa personne une certaine quantité du même poison que dans l'estomac de la jeune fille, morte après huit jours de maladie.

\* \* Dans un train de marée.

Un facétieux personnage entre, le cigare aux lèvres, dans un compartiment où se trouve une dame.

—Je vous serais bien obligée de ne pas fumer! fait aussitôt la voyageuse.

—Pardon, madame, mais je vous prie d'observer que nous sommes dans le compartiment des fumeurs!

Stupéfaction de la dame, qui descend précipitamment et constate à la portière la présence d'une plaque portant simplement le mot "*Londres*."

Elle fait voir la plaque au facétieux personnage qui, prenant à son tour un air très étonné, s'écrie en montrant son sigare :

—Mais, en effet, madame, c'est bien un *londres* que je fume!

La dame juge dangereux de voyager en pareille compagnie.

\* \* A propos des applications du téléphone au théâtre, qui sont le principal attrait de l'Exposition d'électricité, un journal s'écrie :

"Quelle merveille! Nous pourrions entendre Sarah Bernhardt au bout d'un fil!"

Mais, ô dithyrambique confrère: c'était déjà comme cela auparavant.

\* \* Extrait d'un roman moderne dont l'action se passe à Honolulu :

"Lono avait de sa femme Kaikilanimai deux fils, Kéawhanaouikawalon et Kaikikapoumahana. Le premier épousa Akahikaméana, fille d'Akhalikadou et de de Kahakoumakalina."

Si de ce roman on fait une pièce de théâtre, l'acteur chargé d'annoncer aura de l'agrément!

## LES BANQUES

Bon nombre de banques canadiennes ont subi de rudes épreuves depuis quelques années. Le désastre de l'une d'elles, la Banque Consolidée, a même été complet. Sa chute a jeté bien des familles sur le pavé.

Toutes ces catastrophes, qui ont créé des perturbations profondes dans le monde financier, ont une cause commune : la coupable incurie, pour ne pas dire plus, des bureaux de direction, qui parviennent trop souvent à contrôler d'une manière permanente, et aux dépens des actionnaires, les opérations de nos grandes corporations monétaires.

Voici comment on procède parfois. Les directeurs d'une banque forment une espèce de société commerciale, un pacte de famille, dont chacun des membres contrôle un certain nombre de votes au moyen de procurations à vie qu'il se fait donner par ses amis actionnaires. De cette façon, le bureau de direction est sûr d'être constamment réélu, et la banque devient de fait sa propriété exclusive, puis qu'il peut toujours l'exploiter à son profit en fournissant aux malheureux actionnaires, qui n'y sauraient voir goutte, grâce aux faux exposés qui leur sont fournis au besoin.

Les choses vont ainsi pendant quelques années ; on est confiant, on est heureux, on empêche de jolis dividendes et l'on se félicite jusqu'à ce que l'on s'éveille, un beau matin, au bruit d'une catastrophe.

Voilà le mal.

On trouver le remède ?

Peut-être serait-il prudent d'insérer dans la loi concernant les banques une clause en vertu de laquelle toutes les procurations données par les actionnaires, en quelques termes qu'elles soient conçues, devraient être renouvelées chaque année à peine de nullité. Il en coûte parfois à un actionnaire de reprendre à un directeur les pouvoirs qu'il lui a une fois déferés : il demande parfois de l'escompte et il craint de se nuire en froissant la susceptibilité de ce directeur. Ce serait autre chose s'il s'agissait d'une procuration nouvelle. Il ne pouvait pas assister à l'assemblée des actionnaires l'année précédente, mais il y assistera cette année. C'est son droit et même son devoir, et personne n'a le droit de lui en vouloir s'il juge à propos de constater de visu l'état de ses affaires.

Les actionnaires des banques feraient encore acte de prudence et de sagesse en modifiant constamment le bureau de direction. En agissant ainsi, ils assureraient une surveillance efficace et un contrôle salutaire des diverses opérations de l'institution dont ils sont membres, conjureraient bien des dangers et préviendraient des désastres souvent irréparables.

## UNE QUESTION DE PROGRAMME

Le programme du gouvernement Chapleau, sur lequel les électeurs auront à se prononcer, est bien défini et bien connu. Il a déjà un beau commencement d'exécution : nos finances sont dans un meilleur état, l'agriculture a grandement bénéficié de l'encouragement pratique et éclairé des industriels de la fabrication du beurre et du fromage, et les millions des capitalistes français commencent à dégrever les biens fonciers et à développer les richesses naturelles de la province par l'exploitation de nos mines et la création de l'industrie betteravière au Canada.

Se sont là autant de résultats tan-

gibles de l'adoption d'une politique large et éclairée.

Les libéraux ont-ils quelque chose à offrir pour contrebalancer tous ces avantages ?

Absolument rien. Ils n'ont pas plus de chef que de programme ainsi que le constate le *Journal de Québec* dans l'entrefilet suivant :

En face de ce programme, que voyons-nous, du côté de l'opposition ?

Celle-ci a-t-elle un programme ?

L'honorable premier ministre, paraît-il, s'est chargé de répondre à cette question, à un rapporteur du *Star*.

Il n'y a pas, aurait-il dit, la moindre probabilité d'une coalition, parce qu'elle est déjà toute faite, les libéraux n'ayant d'autre programme que celui du parti conservateur.

Nous avons eu, en effet, la preuve de cette assertion dans le désir de l'un des chefs libéraux, M. Mercier, de s'unir au premier ministre, et l'approbation qui lui a été donnée par les divers organes libéraux, excepté la *Patrie*.

L'opposition n'a donc pas de programme à opposer à la politique du gouvernement durant la lutte électorale qui va bientôt s'engager.

Ce fait est meurtrier pour elle et devra assurer sur toute la ligne une victoire signalée aux candidats ministériels.

## TROUVE COUPABLE.

Pendant plusieurs jours la *Patrie* s'est plu à discuter une question légale, au profit de son malheureux ami, M. Gagnon, gérant du journal *l'Electeur*. Elle a prouvé à sa propre satisfaction que M. Gagnon n'était pas coupable, et cependant le jury rapportait hier un verdict bien fondé de culpabilité contre lui, et il devra subir la peine décrétée par la loi du pays, pour la punition de son crime.

Ce verdict est tombé comme un coup de foudre dans les rangs des libéraux, et M. Gagnon, se sentant atteint dans son honneur, en a pâli.

L'issue de ce premier procès laisse clairement prévoir celle du procès Laurier, dont l'instruction vient de commencer. Cet homme, ce chef du parti libéral, s'est tenu longtemps caché derrière ses amis, après avoir bravement et cruellement frappé dans l'ombre un adversaire qu'il n'eût jamais osé attaquer, s'il eût pensé que, le jour venant à se faire et la vérité à triompher, il se retrouverait en face de ce même adversaire justement indigné et fièrement décidé à lui demander raison.

Nous n'imiterons pas notre confrère libéral en cherchant à préjuger le public au sujet d'un procès actuellement soumis au tribunal qui a mission pour l'instruire ; nous pouvons dire toutefois que nous sommes sans inquiétude sur le résultat de cette seconde passe d'armes entre M. Sénécal et ses braves et maladroits ennemis.

Les libéraux ont cru enfoncer une caverne de voleurs, — caverne qui n'existait que dans l'imagination de quelques têtes chaudes et mal intentionnées, — et voici qu'ils restent pris au piège.

Ils ne l'ont pas volé, et leur déconfiture nous laisse calme et froid.

## SONT-ILS DROLES UN PEU ?

On lit dans le *Quotidien* :

Nous avons déjà dit que nous avons emprunté aux feuilles libérales le compte rendu des témoignages dans l'affaire Sénécal-Gagnon. Nous avons préféré cet emprunt à tout autre, afin que les Intransigeants canadiens ne pussent pas nous accuser de nous renseigner à des "sources corrompues."

Dans les commencements du pro-

cès qui vient de se terminer par un verdict de culpabilité contre M. Gagnon, "La Patrie" et "L'Electeur" publiaient *in extenso* les témoignages pour et contre, puis ils se sont mis à raccourcir leurs comptes-rendus un peu, puis un peu plus, jusqu'à ce qu'il ne restât plus qu'un mince squelette. Est-ce là un signe de dénouement ? Ou est-ce qu'on aurait volé aussi les manuscrits de ces rapports ?

"La Minerve," nous l'avons déjà dit, a été la seule à publier tous les témoignages à charge et à décharge. Le public peut tirer lui-même ses conclusions sur cette manière impartiale d'un côté vis-à-vis des lecteurs, et sur la manière tortueuse des feuilles libérales, dans cette circonstance.

## NOUVELLES DIVERSES.

Une dépêche de Londres annonce qu'on fait en ce moment à Paris des préparatifs considérables en vue de la prochaine liquidation. Les principaux coulissiers de la Bourse ont demandé aux maisons sur lesquelles elles ont un contrôle de verser chacune un cautionnement de 400,000 francs, ce qui constituera un fonds de 8,000,000 de francs.

Une liste des députés qui ont manifesté l'intention de ne point briguer de nouveaux les suffrages des électeurs :

MM. Tarte, Bonaventure ; Gauthier, Charlevoix ; Deschênes, Témiscouata ; J. B. Dupuis, l'Islet ; Beaudet, Chicoutimi ; Ross, comté de Québec ; Mercier, Saint-Hyacinthe ; Larose, Verchères ; Nelson, Montréal-Centre.

On télégraphie de Londres que le roi Humbert a traversé avant-hier la frontière autrichienne à Ponteba, se rendant à Vienne. Son premier arrêt en Autriche a eu lieu à Villach, où il a reçu un accueil enthousiaste.

On lit dans le *Morning Post* :

"L'ambassadeur de France à Vienne, en ce moment en congé, a reçu l'ordre de retourner immédiatement à son poste. Il arrivera à Vienne à temps pour y rencontrer le roi d'Italie."

La session de la délégation autrichienne s'est ouverte aujourd'hui, annonce une dépêche de Vienne. M. von Schmerling élu, président, a prononcé un discours d'inauguration dans lequel il a déclaré que la visite du roi Humbert constitue une garantie additionnelle de maintien de la paix entre l'Italie et l'Autriche. En ce qui concerne l'extradition des nihilistes il a dit : "Tout le monde est disposé à aider le gouvernement et à appuyer l'exécution des mesures prises contre la conspiration subversive et dévastatrice, mais il est nécessaire d'agir avec une certaine modération."

On mande de Londres que les journaux de Berlin donnent à entendre catégoriquement que M. Gambetta essaierait d'en imposer s'il voulait faire croire qu'il a eu une entrevue avec le prince de Bismark ; ils insinuent que non-seulement M. Gambetta n'a pas eu une pareille entrevue, mais qu'il a, sans succès, essayé de tous les moyens diplomatiques pour se la ménager.

Le correspondant berlinois du *Standard* télégraphie : "L'allusion faite mardi soir au Havre par M. Gambetta à son voyage en Allemagne

est considérée comme ne laissant aucun doute sur l'entrevue qu'il a eue avec M. de Bismark."

On mande de Napoléon, Ohio, E.-U., en date du 28, que l'ex gouverneur de la Caroline du Sud, R. K. Scott, est accusé du meurtre d'un nommé W. C. Drury, commis le 24 décembre 1880. Drury était autrefois employé dans une pharmacie. On raconte que le soir du meurtre, Drury était à donner des soins au fils de Scott. Ayant refusé d'admettre ce dernier dans la chambre où était son fils, le père croyant, a-t-il dit, que Drury faisait mine de sortir de sa poche un poignard, fit feu sur Drury. Le meurtrier allégué, pour sa défense, que le coup était parti accidentellement. De nombreux témoignages ont été entendus dans cette cause, mais rien n'a pu encore en éclaircir les doutes.

Il est dès maintenant évident que l'influence exercée par la ligue agraire va s'affaiblissant chaque jour. Ce qu'on semble craindre c'est que cette ligue, annonce une dépêche de Dublin, ne se reforme comme association secrète ; aussi les autorités prennent-elles de grandes précautions. Les membres de la ligue s'étaient réunis ces jours derniers dans des maisons particulières ; immédiatement la police a averti les propriétaires de ces maisons que si pareil fait se renouvelait ils seraient immédiatement arrêtés. Des précautions extraordinaires sont prises pour la protection de M. Gladstone dont tous les mouvements sont tenus secrets.

Six nouvelles arrestations ont été opérées aujourd'hui.

Mercredi dernier, dans le cours de la nuit probablement, un voleur a fait main basse sur une somme de \$400 environ que contenait un tronc dans l'Eglise Saint-Roch, dit *l'Electeur*.

On suppose que le mécréant est resté dans l'Eglise après *l'Angelus*. Il n'a pas manqué que d'être assez habile parce que le gardien de nuit qui a fait sa tournée dans l'Eglise aux heures ordinaires n'a rien remarqué que d'ordinaire.

Jeudi matin, il s'est aperçu à son grand étonnement qu'une porte qui se ferme en dedans avec un crochet était ouverte.

On a mis les détectives à la recherche du coquin.

On télégraphie de Davenport, Ia., en date d'hier. Le bateau *Gilchrist* a laissé le port, hier soir, ayant à son bord vingt trois voyageurs — au nombre desquels quatre femmes, et quinze hommes d'équipage, et portant une grosse cargaison. Près du pont du gouvernement, qui traverse le Mississipi, le mouvement de la vapeur a arrêté, sans cause connue, et le bateau, entraîné par le courant, a été jeté avec fracas, sur un des piliers du pont, puis il a repris bientôt sa marche forcée. L'explosion de la bouilloire a achevé de remplir tout le monde de consternation. Huit personnes seulement ont pu être sauvées.

Deux autres dépêches ont été reçues, qui contredisent quelque peu la première, mais toutes annoncent un terrible naufrage, arrivé près d'un port et sous les yeux de plusieurs personnes, qui ont entendu les cris des naufragés, sans pouvoir leur porter un assez prompt secours.

## CHRONIQUE LOCALE.

**Chute terrible**—Hier matin, un enfant de 12 ans, du nom de Lynch, est tombé du haut d'une grue, sur laquelle il était monté par plaisir, dans la cal d'une barge sur le canal. Il s'est brisé dans sa chute trois côtes et un bras. On doute qu'il ne puisse en revenir.

**Jeunes déserteurs**—M. Georges Lees, agent pour le bagage sur le chemin de fer du Nord, à Hochelaga, a arrêté lundi soir, deux jeunes garçons, nommés Ferguson et Dunning, qui avaient déserté de chez leurs parents, à Buxingham, et les a renvoyés dans leur famille.

**Une lourde chute**—Hier soir, on abattait des bêtes à cornes chez M. J. B. et N. Bourassa, rue Visitation. Un boeuf étant assommé, tomba si lourdement qu'il fit écrouler le pignon en brique du bâtiment qui avait une hauteur d'environ dix huit pieds.

**A tous sans exception**—Avis est par les présentes donné, que toutes personnes ayant besoin de manteaux, capots, manchons, casques, etc., ou toutes espèces de pelletteries; feraient bien de visiter le magasin de Dubuc, Désautels & Cie., avant d'acheter ailleurs; c'est au No. 217 rue Notre-Dame là où le gros chien est à la porte.

**Exportation canadienne**—A la demande des délégués allemands qui sont passés ici ces derniers jours, la société d'horticulture de Montréal vient d'expédier en Allemagne 31 variétés de pommes canadiennes, cueillies dans six comtés différents de la province. L'Allemagne a paraît-il l'intention d'importer une grande quantité de fruits canadiens tous les ans.

Les fruits expédiés n'atteindront pas leur destination avant deux semaines.

**Collège Sainte Thérèse**—L'échevin Laberge a eu le contrat pour la reconstruction du collège Saint-Thérèse. L'édifice coûtera environ \$150,000. Les plans ont été préparés par M. M. Roy et Poitras.

Le nouveau collège sera plus grand et plus élégant que l'ancien et construit un peu en arrière du vieux site. Les travaux ont commencé vendredi. 40 hommes sont à l'ouvrage.

**Amputation**—Samedi matin, M. J. B. Jodoin s'est fait amputer un doigt, à la suite d'une chute qu'il a fait la semaine dernière. L'opération a été conduite par le Dr. Brosseau, assisté du Dr. Desrosiers et du Dr. Demers, de Boucherville. M. Jodoin a été très courageux et n'est pas trop faible.

Il est tout probable que l'accident ne serait pas arrivé si la Corporation avait le soin de tenir ses rue au moins passables.

**Pratique dangereuse**—Vendredi soir vers six heures un charretier conduisant son cheval au galop renversa et blessa une pauvre femme près du coin de la rue Lamontagne et de la rue Saint-Antoine. Un passant déposa sur le pavé un paquet de hardes qu'il portait et se mit à la poursuite du charretier qu'il ne réussit pas à atteindre. Lorsqu'il retourna sur ses pas il constata que son paquet avait été enlevé. Celui qui a trouvé l'article pourra le remettre au poste de la Place Chaboillez.

**Une situation peu enviable**—Un sauvage de Caughnawaga, engagé comme pilote pour conduire une cage de bois en bas des rapides de Lachine est tombé à l'eau jeudi soir juste à l'endroit le plus périlleux et, au moment où il s'en allait à une mort certaine, il réussit à se cramponner à une grosse roche qui projetait hors de l'eau. Il passa toute la nuit dans cette situation critique et ce ne fut que le lendemain au midi qu'il fut recueilli par quelques-uns de ses amis prévenus du fait et qui le trouvèrent dans un état à peu près insensible.

**Immigration française**—Le marquis de Bassano nous arrive, dit-on, comme le représentant d'une compagnie française, avec un capital de 120,000 francs, dans le but de faire immigrer les habitants de la Bretagne, France, dans le nord de la province de Québec. La compagnie a l'intention d'y acheter les terres du gouvernement et d'y jeter les bases d'une colonie française. Chaque colon recevra, après son installation, la somme de 2,500 francs. Et nous espérons qu'on va favoriser ce plan d'immigration et qu'on va voir revenir au pays les Canadiens émigrés aux Etats-Unis.

**Accidents**—Un ouvrier du port du nom de François Montbriand, s'est fait mutiler un pied, lundi après-midi, par la chute d'une lourde barre de fer, il a été transporté à l'hôpital Notre-Dame.

—Lundi après-midi, M. Henri Gauthier, boucher, s'est infligé avec une scie une grave blessure à la main pendant qu'il était à dépauser un morceau de viande. Il fut conduit à l'hôpital Notre-Dame où les soins nécessaires lui furent administrés.

—M. C. M. Wood, en descendant lundi après-midi d'un des chars urbains, au coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier a été renversé par une voiture express lancée à toute vitesse et a reçu des blessures assez graves à la jambe et aux bras.

**Une nouvelle dupe**—Deux commerçants d'animaux ont vendu lundi pour \$700 de bêtes à corne. Leur journée terminée, ils se sont rendus à la gare Bonaventure pour retourner à leur demeure. Un étranger est alors venu à leur rencontre et s'est mis à converser avec les deux commerçants, leur déclarant qu'il faisait le même commerce qu'eux et qu'à ce moment même il était occupé à expédier plusieurs chars d'animaux. Sur ces entrefaites un nouveau personnage entra en scène et s'adressant au prétendu commerçant lui dit que ses animaux étaient installés à bord des chars et qu'il ne lui restait qu'à payer le fret. Le soi-disant expéditeur sort de sa poche un billet de banque de \$1,000 et dit qu'il n'avait pas d'autres fonds sur lui. Inutile de dire le reste de la vieille histoire. Les deux vrais commerçants prêtèrent leurs \$700 et reçurent en échange le faux billet de \$1,000 et les deux filons disparaissent pour ne plus revenir.

**Une triste histoire**—Vendredi dernier une jeune femme du nom de Lelia Maynard est sortie de la prison de Wethersfield, Conn. Elle est la fille d'une riche famille de Montréal et a reçu une éducation soignée. En 1875, elle fit rencontre d'un acrobate qui faisait partie d'un cirque, de passage dans notre ville, et se sauva avec l'individu en question. La malheureuse jeune fille n'était alors âgée que de 16 ans et terminait ses études dans un de nos couvents. Elle voyagea avec le cirque pendant près de deux ans. Mais bientôt cette vie dégradante finit par dégoûter la pauvre fille et elle se sépara de son premier mari qui consentit à la laisser partir. Elle vint à Norwich, Conn., où elle connut et maria M. Charles Maynard, jeune homme respectable et dont la famille occupe une position élevée dans cette localité. Une année plus tard, un enfant naquit de ce second mariage. Six mois après Mme Maynard abandonna son mari, l'accusant de cruauté à son égard, et emmena son enfant.

Le 29 décembre 1879, elle contracta un troisième mariage avec Lyman Braman, citoyen de Norwich Maynard réclama son enfant et elle le lui refusa. Le malheureux homme qui, soit dit en passant, a seul le droit de porter le titre d'époux, intenta une action contre sa femme pour bigamie. Madame Maynard parut en cour, donna caution et prit la fuite avec Braman. Quatre mois plus tard les deux fugitifs furent arrêtés et condamnés à six mois de prison. Comme on l'a dit plus haut, elle vient d'être mise en liberté.

C'est pendant son séjour dans la prison que l'histoire de la malheureuse jeune femme arriva jusqu'à ses parents. Deux personnes de la famille vont aussitôt partir de Montréal pour se rendre auprès de la pauvre femme qui a cédé à leurs prières et a promis de revenir à Montréal.

**Ouverture d'un testament**—Le testament de feu M. Thomas Tiffin a été homologué mercredi devant Son Honneur le juge Johnson par M. Joseph Duhamel, C.R., depuis plusieurs années conseiller légal du regretté citoyen. Le testament est bref et fait suivant la forme dérivée de la loi d'Angleterre. Il a été écrit le 25 du mois d'août 1880, et maîtres J. H. Jobin, N.P., et N. Perodeau, N.P., ont signé comme témoins. Le document fut mis dans une enveloppe sur laquelle étaient écrits ces mots: "Pour être ouverte immédiatement après ma mort par M. James Skelly," et fut déposé entre les mains de maître F. Papineau, N.P. et de M. J. Duhamel, C.R. Le défunt donna à son épouse pleine et entière possession de sa résidence et de tous les meubles menblants, et un revenu de \$100 par mois. Il légua à M. James Skelly toutes ses propriétés immobilières à la condition que le légataire paye \$5,000, devant être divisés également entre les différents sections de la société Saint-Vincent de Paul; \$1,000 à chacune des institutions suivantes: "St Bridget's Home," l'Hospice Saint-Charles, l'Hôpital Notre-Dame, l'Asile des sour-

muets, l'Asile des aveugles catholiques; \$4,000 à la paroisse de Rodden, comme contribution pour la reconstruction de l'église catholique; \$1,000 à l'Asile St. Patrice.

Le testateur donne \$25,000 à chacun de ses neveux, Joseph et Henry J. Tiffin; \$25,000 à sa nièce, Dame Amélia Huot, nee Myler; \$1,000 à son serviteur E. Ducep; \$1,000 à sa ménagère, Marie Lavigne et \$5,000 à son teneur de livres particulier, James Skelly.

Dans le testament il n'est pas fait mention des propriétés mobilières qui atteignent la jolie somme de \$300,000. Ce montant sera probablement divisé entre les parents qui ne sont pas spécialement favorisés dans ce testament. M. M. Joseph Duhamel et Walter Drake seront, dit-on, nommés exécuteurs testamentaires.

Toute la succession est évaluée à \$800,000.

## COMMERCE.

## PRIX DE DETAIL DU MARCHÉ DE MONTREAL.

LAITERIE.		¢	¢
B beurre frais, à la livre	0 25	à	0 30
B beurre salé do	0 18	à	0 22
F fromage do	0 10	à	0 12

DIVERS.		¢	¢
S sucre d'érable, à la livre	0 37	à	0 69
S sirop d'érable, au gallon	0 80	à	1 00
M miel, à la livre	0 10	à	0 12
E œufs frais, à la douzaine	0 16	à	0 17
H haddock, à la livre	0 09	à	0 07
P poisson frais	0 08	à	0 10
S saindoux, au seau	2 50	à	3 00
S saindoux, par livre	0 15	à	0 18
P peaux, à la livre	0 00	à	0 00

GIBIERS.		¢	¢
C canards au couple	0 00	à	0 00
do do	0 00	à	0 00
P pleviers, par douzaine	0 00	à	4 00
B bécasses, au couple	0 00	à	0 00
P pigeons domestiques, au couple	0 25	à	0 30
P perdrix, au couple	0 00	à	0 00
T tourtes, à la douzaine	1 80	à	2 00

VIANDES.		¢	¢
B boeuf, à la livre (steak)	0 10	à	0 12
Do à la soupe	0 05	à	0 07
B boeuf salé	0 08	à	0 10
J jambon à la livre	0 12	à	0 14
L lard do	0 09	à	0 10
M mouton, do	0 08	à	0 10
A agneau, au quartier	0 75	à	1 00
V veau à la livre	0 06	à	0 10
L lard frais, par 100 lbs	7 50	à	8 00
B boeuf par 100 livres	5 00	à	7 50
S saindoux à la livre	0 10	à	0 11
L lièvres	0 00	à	0 00

LÉGUMES.		¢	¢
P pommes nouvelles, au baril	0 00	à	0 00
P patates, au sac	0 45	à	0 50
F fèves, par minot	1 10	à	1 12
N navets jaunes par brl.	0 00	à	0 00
O oignons rouges par brl.	5 00	à	6 50
Do blanc par minot	0 70	à	0 60
C carottes do	0 30	à	0 35
B betteraves do	0 40	à	0 75
C choux par doz	0 60	à	0 80
O oignons par tresse	0 00	à	0 00
O orange par caisse	5 00	à	8 50
C citron do	9 00	à	0 00
R raisin de Malaga par petit baril	0 00	à	0 00
R radis, par douzaine de paquets	0 00	à	0 00
C concomres, par doz	0 00	à	0 00

VOLAILLES.		¢	¢
D dindes, à la livre	0 00	à	0 00
D dindes (vieux) au couple	2 00	à	2 50
D dindes (jeunes) do	1 25	à	1 50
O oies, do	1 25	à	1 50
O oies à la livre	0 00	à	0 00
C canards à la livre	0 00	à	0 00
C canards, au couple	0 00	à	0 75
P poules au couple	0 70	à	0 80
P poulets à la livre	0 10	à	0 11
P poulets du printemps par couple	0 30	à	0 50

FARINE.		¢	¢
F farine de blé, de la campagne, par 100 lbs	3 30	à	3 30
F farine d'avoine	2 40	à	2 50
F farine de blé d'Inde	1 25	à	1 40
S sarrasin	0 00	à	0 00

GRAINS.		¢	¢
B blé, par minot	0 00	à	0 00
P pois, do	0 90	à	1 00
O orge, do	0 00	à	0 00
A avoine, do	0 00	à	0 00
S sarrasin, do	0 80	à	0 90
L lin, do	0 00	à	0 00
M mil, do	1 00	à	1 60
B blé d'Inde do	0 00	à	0 80
A avoine à la poche	0 70	à	0 80
F fèves	1 20	à	1 30
S son par 100 livres	1 00	à	1 10
M moulée	1 15	à	1 40
S son	0 00	à	0 00

Corrigé tous les mardis et vendredis par  
**P. POULIN & Cie.,**  
Commerçant,

Etal No. 4 et 5 Marché Bonsecours

## MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Corrigé tous les mardis et vendredis par le  
Clerc du Marché Viger.

B boeuf, 1re qualité, par 100 lbs	\$ 5 00	à	\$ 6 00
B boeuf, 2me qualité	4 00	à	4 50
V vaches à lait	20 00	à	25 00
V vaches extra	30 00	à	50 00
V veaux, 1re qualité	6 00	à	8 00
V veaux, 2me qualité	5 00	à	7 00

V veaux, 3me qualité	1 00	à	2 00
M moutons, 1re qualité	8 00	à	10 00
M moutons, 2me qualité	5 50	à	6 00
A agneaux, 1re qualité	5 00	à	5 50
A agneaux, 2me qualité	2 00	à	3 00
C cochons, 1re qualité	5 00	à	6 00
C cochons, 2me qualité	4 00	à	4 50

## Foin et Paille

F foin, 1re qualité, par 100 bottes	7 00	à	8 00
F foin, 2me qualité	5 00	à	6 00
P paille, 1re qualité	3 00	à	4 00
P paille, 2me qualité	2 00	à	3 00

MAISON  
BEAUCHEMIN & VALOIS

LIBRAIRIE, PAPETERIE,  
IMPRIMERIE, RELIURE.

256 et 258, rue St-Paul, et 20,  
rue St-Gabriel, Montréal.

On trouvera à cet établissement l'assortiment le plus complet de Livres et Fournitures d'écoles—Livres de Frères—Livres de Récompense—Livres de Théologie, d'Histoire, de Littérature, de Droit, de Médecine, etc.—Livres Blancs de tous genres constamment en magasin et faits à ordre sous quelques jours d'avis.—Livres pour les Bureaux d'enregistrement—Imagerie—Cachets de communion—Chapelets—Médailles—Statuettes, etc.—Tapisserie—Cartes à jouer, etc., etc.

MM. B. & V. se chargent d'Impressions de toutes sortes: Livres, Brochures, Programmes, Factums, Palmars, Circulaires, Lettres funéraires, Cartes d'affaires, Cartes de Visite, etc.; le tout exécuté dans les derniers goûts et à bas prix.

Reliures de toute espèce faites avec élégance et solidité et à bon marché.

## Librairie Payette &amp; Bourgeault

250, RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.

## NOUVELLE PUBLICATION:

"LE PETIT ARSENAL DU CATHOLICISME" ou "Traité Élémentaire de Controverse," par A. MAILLOUX, V.G., in-12, 464 pages, cart. Prix, 50c.

## APPROBATIONS:

Nous soussigné, ayant fait examiner un manuscrit intitulé: "Le Petit Arsenal du Catholique," ou "Traité Élémentaire de Controverse par un Catholique Romain," et ayant jugé qu'il peut être utile aux fidèles de ce Diocèse, en permettons l'impression et en recommandons la lecture à nos Diocésains.

† E. A., Arch. d'Québec.

Québec, 19 mars 1872.

Voici ce que Mgr. l'Archevêque Taschereau écrivait, à la date du 15 février 1872, sur cet ouvrage important:

"L'arsenal m'a beaucoup plu, et je pense qu'il fera un grand bien. J'en ai examiné plusieurs chapitres importants, et ils m'ont paru tout à fait orthodoxes et bien solidement appuyés."

Lors de l'envoi de l'approbation du "Petit Arsenal," Mgr. l'Archevêque écrivait: "Je vous envoie ci-incluse l'approbation de votre "Petit Arsenal" auquel je souhaite ex "intime cordie tout le succès possible." 1- 22 mai 1880.

## "LA FEUILLE D'ERABLE"

EDITION HERBOMADAIRE DU

"COURRIER DE MONTREAL"

## ABONNEMENT:

Un An ..... \$1.00

Six Mois ..... 0.50

Payable d'avance.

[Frais de port payés par l'Éditeur.]

## ANNONCES:

25 cts. par ligne pour chaque insertion.

L. D. DUVERNAY,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

Bureau du COURRIER DE MONTREAL,

8, rue St. Gabriel,